

À l'attention de: **CMC Markets Canada Inc.**, société enregistrée sous le numéro **4303075** (« **CMC Markets** »), 81 Bay Street, Suite 3550, Toronto, ON, M5J 0E7.

La présente procuration spéciale est faite à la date indiquée ci-dessous par le client résidant à l'adresse ci-dessous (le « **Client** ») :

Date:	
Nom complet:	
Adresse:	

1. Nomination.

1.1. Le Client désigne par la présente la personne dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous comme son mandataire (le « **Mandataire** »).

Nom complet:	
Date de naissance:	
Adresse:	
Numéro et type de compte CMC Markets :	

2. Pouvoirs.

2.1 Les pouvoirs décrits dans la présente sont liés au(x) compte(s) suivant(s) de contrats sur la différence de CMC Markets (le(s) « **Compte(s)** ») :

Numéro de Compte	Type de Compte

2.2 Le Mandataire est, sous réserve de la clause 2.3 (Pouvoirs), autorisé à agir au nom du Client à toutes fins en lien avec le Compte et/ou les Comptes énumérés à la clause 2.1 (Pouvoirs), y compris à:

- 2.2.1 effectuer des transactions avec et donner des instructions orales, écrites ou électroniques à CMC Markets concernant le Compte ou les Comptes;
- 2.2.2 signer et/ou accepter les avis, certificats, conventions et autres documents requis par ou envisagés dans le cadre de toute(s) convention(s) relative(s) au(x) Compte(s) et effectuer les ajouts, suppressions ou modifications nécessaires à ces avis, certificats, conventions et autres documents; et
- 2.2.3 faire tout ce qui, de l'avis du Mandataire, est nécessaire, opportun ou accessoire aux questions spécifiées aux clauses 2.2.1 et 2.2 .2 (Pouvoirs) ci-dessus.

2.3 Le Client et le Mandataire reconnaissent et conviennent par la présente que CMC Markets est autorisée à suivre et à donner suite aux instructions orales, électroniques ou écrites du Mandataire (ou de toute personne qui semble raisonnablement être le Mandataire ou qui prétend l'être) à tous égards concernant le Compte et/ou les Comptes. Toutes les instructions données et les opérations effectuées par le Mandataire au nom du Client le seront au nom et pour le compte du Client et aux risques de ce dernier.

2.4 Nonobstant les dispositions des clauses 2.1 à 2.3 (Pouvoirs), le Mandataire n'est pas autorisé à donner à CMC Markets des instructions quant:

2.4.1 au versement ou au retrait de fonds sur le Compte et/ou les Comptes; ou

2.4.2 le transfert de tout fonds ou autre actif détenu par CMC Markets au nom du Client.

2.5 Par conséquent, CMC Markets n'est en aucun cas tenue de donner suite aux instructions reçues du Mandataire concernant le paiement, le retrait ou le transfert de sommes d'argent ou de biens appartenant au Client et déposés auprès de CMC Markets.

3. Ratification.

3.1 Le Client s'engage à ratifier et à confirmer tout ce que le Mandataire fait ou prétend faire de bonne foi dans l'exercice de tout pouvoir conféré par cette procuration spéciale.

3.2 Le Client ne tiendra pas ou ne tentera pas de tenir CMC Markets responsable des actions du Mandataire en vertu de cette procuration spéciale.

3.3 Le Client reconnaît que toute information fournie à CMC Markets par le Mandataire sera réputée avoir été fournie à CMC Markets par le Client.

4. Indemnisation.

4.1 Le Client accepte d'indemniser pleinement le Mandataire contre toute réclamation, perte, coût, dépense, dommage ou responsabilité que le Mandataire subit ou encourt du fait de toute action entreprise de bonne foi en vertu de cette procuration spéciale (y compris tout frais encouru pour faire appliquer cette indemnisation).

4.2 Le Client reconnaît et accepte que CMC Markets n'est en aucun cas responsable des pertes (directes ou indirectes) occasionnées par les actions du Mandataire et que CMC Markets n'endosse pas, implicitement ou autrement, les méthodes d'opérations du Mandataire. De plus, le Client reconnaît et accepte que CMC Markets ne fournit pas et ne fournira pas de conseils de placements ou de conseils financiers, fiscaux, juridiques, réglementaires ou autres au Client ou au Mandataire relativement au Compte ou aux Comptes. Par conséquent, le Client accepte d'indemniser, de défendre, de libérer et de décharger de toute responsabilité CMC Markets et ses actionnaires, dirigeants, administrateurs, employés, sous-traitants, agents et chaque personne qui les contrôle contre toutes les pertes (directes ou indirectes), réclamations, dommages, responsabilité (conjointe et individuelle), frais et dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables) résultant d'une demande, d'une réclamation, d'une poursuite, d'une action ou d'une procédure liée aux activités entreprises par CMC Markets selon les directives du Mandataire au nom du Client.

5. Révocation et validité.

5.1 La présente procuration spéciale restera valide et en vigueur jusqu'à ce que :

5.1.1 CMC Markets reçoive un avis écrit de révocation de la part du Client et CMC Markets confirme par écrit au Client la réception de cet avis écrit de révocation; ou

5.1.2 CMC Markets fournisse un avis écrit de révocation au Client, lequel prendra effet immédiatement.

5.2 Le Client s'engage à aviser immédiatement CMC Markets (par écrit) de tout changement dans la nomination ou l'autorité du Mandataire et le Client reconnaît que CMC Markets ne sera pas responsable des pertes (directes ou indirectes), des réclamations, des dommages, des frais et des dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables) découlant du retard ou de l'omission du Client de le faire.

5.3 Le Client déclare que CMC Markets et/ou toute personne qui traite avec le Mandataire de bonne foi peut accepter une déclaration écrite signée par ce Mandataire à l'effet que cette procuration spéciale n'a pas été révoquée comme preuve concluante de ce fait.

5.4 La faillite et/ou l'insolvabilité ou l'incapacité mentale du Client ou du Mandataire (l'« **Événement** ») entraîne la révocation de la présente procuration spéciale. La date d'entrée en vigueur de la révocation en vertu de

la présente clause 5.4 (Révocation et validité) est la date à laquelle CMC Markets confirme par écrit qu'elle a reçu une preuve documentaire d'un tel Événement.

- 5.5 Le décès du Client ou du Mandataire entraîne la révocation de la présente procuration spéciale. La date de la révocation en vertu de la présente clause 5.5 (Révocation et validité) correspond à la date à laquelle CMC Markets confirme par écrit qu'elle a été avisée du décès.
- 5.6 Toute révocation de l'autorité conférée au Mandataire n'affecte ni la validité, ni la ratification et ni l'indemnisation concernant toute instruction donnée et/ou transaction par le Mandataire avant que CMC Markets ne confirme par écrit qu'elle a reçu l'avis écrit approprié de révocation conformément à la clause 5.1 (Révocation et validité) ou la preuve conformément aux clauses 5.4 et 5.5 (Révocation et validité).

6. Force exécutoire.

- 6.1 Les parties reconnaissent et acceptent que toute filiale, toute entité, tout agent et/ou tout cessionnaire du groupe CMC Markets a le droit d'appliquer ou d'invoquer toute clause de la présente procuration spéciale.

7. Indemnisation.

- 7.1 Si un tribunal ou une autorité compétente estime qu'une clause (ou une partie d'une clause) de la présente procuration spéciale est invalide, illégale ou inapplicable, cette clause (ou partie d'une clause) sera, dans la mesure requise, considérée comme supprimée, et la validité et l'applicabilité des autres clauses de la présente procuration spéciale n'en seront pas affectées.
- 7.2 Si une clause invalide, illégale ou inapplicable du présent contrat était valide, applicable et légale si une partie en était supprimée, le Client, le Mandataire et CMC Markets négocieront de bonne foi pour modifier cette clause de telle sorte que, telle que modifiée, elle devienne légale, valide et applicable et, dans la mesure du possible, qu'elle réalise l'intention commerciale initiale des parties.

8. Exemplaires.

- 8.1 La présente procuration spéciale peut être signée en plusieurs exemplaires, dont chacun, une fois signé et remis, constitue un original de la présente procuration spéciale, mais tous les exemplaires constituent ensemble une seule et même procuration spéciale.

9. Droit applicable et juridiction.

- 9.1 Sauf si le Client est un résident de la province de Québec :

- 9.1.1 la présente procuration spéciale et tout litige, dispute, controverse, procédure ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant de la présente procuration spéciale, de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et à toutes les lois fédérales applicables du Canada;
- 9.1.2 chaque partie se soumet irrévocablement et inconditionnellement à la compétence non exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario et de tout autre tribunal compétent en matière d'appels; et
- 9.1.3 toutes les actions ou procédures judiciaires ou administratives découlant directement ou indirectement de la présente procuration spéciale ou de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels), qu'elles soient intentées par le Client, le Mandataire ou CMC Markets, se dérouleront dans la région judiciaire de Toronto, Ontario.

- 9.2 Si le client est un résident de la province de Québec :

- 9.2.1 la présente procuration spéciale et tout litige, controverse, procédure ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant de la présente procuration spéciale, de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de Québec et à toutes les lois fédérales applicables du Canada;

9.2.2 chaque partie se soumet irrévocablement et inconditionnellement à la compétence non exclusive des tribunaux de la province de Québec et de tout autre tribunal compétent en matière d'appels; et

9.2.3 toutes les actions ou procédures judiciaires ou administratives découlant directement ou indirectement de la présente procuration spéciale ou de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels), qu'elles soient intentées par le Client, le Mandataire ou CMC Markets, se dérouleront dans le district judiciaire de Montréal, Québec.

10. Entrée en vigueur et vérifications additionnelles.

10.1 Cette procuration spéciale n'entrera en vigueur que:

10.1.1 lorsqu'elle aura été entièrement complétée et retournée à CMC Markets;

10.1.2 lorsque le Mandataire aura rempli un formulaire de demande en ligne auprès de CMC Markets pour ouvrir un compte en son nom propre; et

10.1.3 lorsque le Client aura reçu la confirmation écrite de CMC Markets que toutes les procédures nécessaires ont été complétées et que cette procuration spéciale est en vigueur.

11. Langue de la procuration spéciale (pour les résidents de la province de Québec uniquement).

11.1 Le Client et le Mandataire résidant dans la province de Québec reconnaissent que CMC Markets leur a d'abord remis la version française de la présente procuration spéciale et qu'ils ont expressément demandé et choisi d'être liés par et d'exécuter la version française de la présente procuration spéciale.

12. Signatures.

12.1 La présente procuration spéciale est un contrat de mandat. Le Client doit signer cette procuration spéciale en présence d'un tiers témoin autre que le Mandataire (le « Témoin ») qui doit ensuite remplir et signer la section correspondante. Le Mandataire doit également apposer sa signature ci-dessous.

12.2 Si le Client est une société immatriculée, la présente procuration spéciale doit être signée au nom de la société par un administrateur de la société.

****** LA PAGE DE SIGNATURE SUIV ******

PAGE DE SIGNATURE

SIGNÉE PAR :

Nom complet du Client:	
Numéro(s) de Compte:	
Signature du Client:	
Date:	

En présence de:

Nom complet du Témoin:	
Adresse du Témoin:	
Signature du Témoin:	
Date:	

Par la présente, j'accuse réception de la procuration spéciale susmentionnée et j'accepte d'être nominé(e) en tant que Mandataire du Client susmentionné pour le(s) Compte(s).

Signature du Mandataire:	
Date:	